

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

ARRETE DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

DELEGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL À UN CONSEILLER MUNICIPAL

5.4 Délégation de fonctions

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les Articles **L.2122-18** et **L.2122-32** du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire le pouvoir de déléguer, sous sa responsabilité et sa surveillance, à des membres du Conseil Municipal, les fonctions qu'il exerce,

Considérant l'absence du Maire et des Adjointes le **Samedi 16 Septembre 2023**,

ARRETE :

Article 1^{er} : Madame **Josée BLEUEZ**, Conseillère Municipale est déléguée pour remplir les fonctions d'officier de l'Etat Civil pour le mariage entre Madame **Claire MEGRET** et Monsieur **Stéphane ISAERT**, le **Samedi 16 Septembre 2023**.

Article 2 : Le présent arrêté sera :

- . Inscrit au registre des arrêtés de la Commune ;
- . Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- . Notifié à l'intéressé(e) ;
- . Transmis au Sous-Préfet de Dunkerque.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRAVELINES, Le 13 JUILLET 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bertrand RINGOT